Que faire pour limiter les risques d'usurpation d'identité numérique ? | Denis JACOPINI



Oue faire pour,limiter les risques d'usurpation d'identité numérique ?

Que faire pour limiter les risques d'usurpation d'identité numérique ?

- Surveiller la bonne réception des factures courantes et du courrier en général ;
- Mettre des signes de sécurité sur toutes les copies de documents que vous envoyez à des tiers ;
- Ne jamais accepter de laisser vos documents d'identité ou de voyage à des hôtesses d'accueil ou des agents de sécurité en échange d'un badge, y compris dans les locaux de l'administration. C'est illégal;
 - Demandez des garanties à des commerçants qui traitent vos données (concessionnaires automobiles, notaires, agences immobilières, etc.) ;
 - Examiner soigneusement vos relevés de compte bancaire pour détecter rapidement la moindre anomalie ;
- Détruire systématiquement avec un destructeur de documents (de préférence coupe croisée), les documents de l'assurance maladie, les chèques annulés, les impressions comportant vos coordonnées;
 - Ne pas laisser son courrier à la portée d'indiscrets.
- Limiter le nombre de cartes de crédit ou de paiement, les signer dès réception, ne jamais les prêter ni communiquer leurs codes, annuler toute carte de crédit inactive ;
 - Examiner soigneusement ses relevés de compte pour détecter rapidement la moindre anomalie ;
- Avertir immédiatement dans l'ordre : 1- les forces de police en déposant une plainte, 2- les organismes concernés en cas de vol de carte de paiement;
 - Avertir immédiatement les organismes concernés en cas de perte de carte de paiement ;
- Détruire systématiquement avec un destructeur de documents (de préférence coupe croisée) les chèques annulés, les reçus de carte de crédit et les justificatifs de paiement ;
- Ne jamais conserver le code confidentiel d'une carte, un mot de passe ou un numéro d'assurance sociale dans son portefeuille ;
- Utiliser une adresse email « informelle jetable » pour remplir toutes les demandes d'inscriptions à des comptes divers ;
 - Toujours cocher la case « je refuse que mes données personnelles figurent dans le fichier informatisé de la société ».

Denis JACOPINI est Expert Informatique, conseiller et formateur en entreprises et collectivités et chargé de cours à l'Université.

Nos domaines de compétence :

- Expertises et avis techniques en concurrence déloyale, litige commercial, piratages, arnaques Internet...;
- Consultant en sécurité informatique, cybercriminalité et mises en conformité et déclarations à la CNIL ;
 - Formateur et chargé de cours en sécurité informatique, cybercriminalité et déclarations à la CNIL.

Cet article vous plait ? Partagez ! Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : http://www.globalsecuritymag.fr/Usurpation-d-identite-en-2015,20151014,56659.html par Emmanuelle Lamandé